

Tavailler dans un laboratoire L3 ...

Des règles strictes à respecter ...

Le travail dans l'enceinte du laboratoire L3 est très réglementé : des procédures écrites décrivent précisément l'ensemble du fonctionnement du laboratoire, en particulier ce qui y est autorisé, et ce qui y est interdit. Ces règles qui doivent être admises par l'ensemble du personnel concerné, sont acquises lors de formations spécifiques, à l'issue desquelles une habilitation à la manipulation dans un environnement c o n f i n é e s t d é l i v r é e .

A p p r e n d r e e t c o m p r e n d r e ...

- les modalités d'accès au laboratoire,
- les consignes d'habillage (*Photos ci-contre*),
- les protocoles d'inactivation des agents pathogènes et la gestion des déchets.

Connaître et appliquer les consignes de sécurité :

- les dangers des expositions aux agents biologiques,
- les mesures de protection,
- les actions de premiers secours, en cas de contamination accidentelle, les plans d'évacuation du laboratoire, en cas d'émission d'agents pathogènes, d'accident, d'incendie, etc ...

English version



Contact

Inserm - U966 MAVIVH
10 boulevard Tonnellé - BP 3223
37032 Tours Cedex 1 - France
Tél. : 33 (2) 47 36 61 27
Fax : 33 (2) 47 36 61 26

Secrétariat :

E-mail : angelique.masse@univ-tours.fr

Directeur : Philippe ROINGEARD

E-mail : roingeard@med.univ-tours.fr



Directeur adjoint : Francis BARIN

E-mail : fbarin@med.univ-tours.fr

Fiches Informations U966

[\[- 0Ko\]](#)

[Fiche Inserm \[- 0Ko\]](#)

[Fiche Université \[- 0Ko\]](#)

Nos partenaires

[*Institutionnels*](#)

[*Organismes soutenant nos travaux*](#)

[*Autres*](#)